



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
DIRECTION GENERALE

REPU
Liberté

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 030-213000342-20230313-AR_2023_003_DIR-AI

S²LOW

ARRETE DU MAIRE

N° DIR/2023/003

OBJET
MODIFICATION DE DELEGATION DE
FONCTION ET DE SIGNATURE
Madame Nadia EL AIMER
Conseillère municipale

Le maire de la commune de BELLEGARDE

- Vu** les articles L 2122-18 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° 20-010 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 relative à la création de 8 postes d'Adjoint,
- Considérant** que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,
- Vu** l'arrêté du maire du relative à la délégation de fonction et de signature en date du 27 mai 2020,
- Considérant** le souhait de Monsieur le Maire de modifier la délégation à Madame Nadia EL AIMER, conseillère municipale,
- Considérant** la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Nadia EL AIMER, conseillère municipale, les fonctions et missions relatives aux questions liées aux finances,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonction et de signature sont données, sous la surveillance et ma responsabilité, à Madame Nadia EL AIMER, conseillère municipale, à l'effet de prendre toutes décisions relevant de l'exécutif et concernant le secteur d'activité suivant :

➤ Aux finances

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller délégué, le Maire assurera l'exercice de ces fonctions.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville www.bellegarde.fr et prendra effet dès l'accomplissement de toutes les formalités suivantes :

- Dépôts auprès de Monsieur le Préfet du Gard,
- Publication sur le site de la commune, le 15 mars 2023
- Notification à l'intéressée.

Fait à Bellegarde, le 13 mars 2023

L'intéressée

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

